

### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

#### MARCHES ET ACCORDS-CADRES

DC2

## DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT<sup>1</sup>

Le formulaire DC2 est un modéle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

## A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.) Nantes Metropole

### B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

Mise à disposition de données sur les structures de réemploi sur le territoire de Nantes Métropole.

## C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

## C1 - Cas général :

 Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Association "Mieux truerà Nantes" 813 Le Plessi Pas Bruser 44390 NORT SUR ERDRE mieuxtrioranantes Egmail-com 5 (RET: 818 979 973

Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

Association

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

-		disullara	
64 -	Cas.	particuliers	

(Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public réservé en application des articles 36 ou 37 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 coche la case correspondant à sa situation. Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et fournit les textes relatifs à ce statut.)

	Statut du candidat in ou du membre du gro		
Entreprise adaptée     (art_L_5213-13 du code     structures équivaler	du travail) OU administratif p adaptée déliv	entrat d'objectif valant agrément ou un portant reconnaissance du statut d'er ré par la direction régionales charg la formation professionnelle.	ntreprise
Etablissement et se d'aide par le travail L. 344-2 et s. du code de sociale et des familles) ( structures équivaler)	(article administratifs création.	ntre la date de publication au recueil de de l'arrêté préfectoral portant autorisi	es actes ation de
Structures d'insertion l'activité économique L.5132-4 du code du transtructures équivaler	le (article vail) OU		
Entreprises de l'écc sociale et solidaire la loi 2014-856 du 31 jui structures équivaler	(article 1= de llet 2014) Ou		
l'activité professionnelle, qu'il p	and of amplifular ini .	ents demandés par l'acheteur au Misure Luin à Nanto	
E - Renseignements rei membre du groupemen		nomique et financière du c	andidat individuel ou du
Le candidat ne foumit que les	renseignements ou documer	nts demandés par l'acheteur au titi Franticipat if de 2014	A
E1 - Chiffre d'affaires h	ors taxes des trois der	niers exercices disponibles	
	Exercice du .0.9./15, au 31/12./1	Exercice du	Exercice du
Chiffre d'affaires global	225,0	0	
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet	С	96	%

du marché

# F - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement.

Le candidat ne foumit que les renseignements ou documents demandés par l'acheteur au ti financière, qu'il peut récapituler ici : — 2 ingéniture dévelopement part membres act	
O I STOLE I LIGHT TO THE TOTAL THE TOTAL TO THE TOTAL TOT	VII
- 2 ingloculus aliveral um m. Don I mom 1710 act	135
	V
-	

## G - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements ou documents demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD:

## H - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

H1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

H2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiqués dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Date de la dernière mise à jour : 31/03/2016.